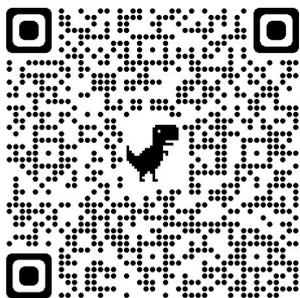




INTERCO  
JUSTICE

Pour visiter le site  
CFDT PJJ :



## CSA ministériel du 19 octobre 2023 : revalorisation indiciaire des Directeurs de la PJJ

Si tous les niveaux de l'administration du ministère de la Justice revendiquent un dialogue social fourni et de qualité, force est de constater qu'il aura fallu l'intervention de la CFDT afin que soit rappelé à la DPJJ qu'un échange avec les organisations syndicales de la protection judiciaire de la jeunesse aurait été pertinent sur un sujet aussi important avant l'examen de ces textes par le CSA ministériel.

Ce n'est pourtant pas faute d'avoir sollicité la DPJJ sur ce sujet à plusieurs reprises depuis 2022, et si nous avons entendu les explications sur la temporalité subie des échanges avec la DGAFP, une seule audience avec les OS sur ce sujet n'aura finalement eu lieu que le 12 octobre dernier à la suite de notre intervention, c'est trop peu et surtout trop tard...

Par ailleurs si la DPJJ se défend d'avoir essayé d'obtenir une revalorisation bien plus ambitieuse que les grilles qui nous sont aujourd'hui proposées, les arbitrages sont déjà rendus et ce temps de dialogue ne pouvait être qu'explicatif, même pas consultatif, et encore moins constructif...

### *Revalorisation de la grille des directeurs de service :*

Si les grilles proposées par l'administration portent un effort sur les grilles de directeur de classe normale, les augmentations proposées sur le hors classe et le classe exceptionnelle sont marginales. Le projet présenté est globalement insuffisant pour combler le tassement des grilles des DSPJJ.

L'Objectif affiché par l'administration de redonner une structuration cohérente aux grilles indiciaires vis-à-vis des corps directement placés sous la responsabilité des directeurs des services (les éducateurs et les CADEC) n'est clairement pas atteint:

Ainsi avec ces nouvelles grilles proposées pour les directeurs de la PJJ, les 4 premiers échelons pour le classe normale, et les trois premiers échelons pour le hors-classe demeurent inférieurs à ceux des cadres éducatifs de la PJJ malgré un niveau de responsabilité supérieur.

 @interco\_cfdt

 /intercocfdt

[INTERCO.CFDT.FR](http://INTERCO.CFDT.FR)

**23 octobre 2023**



Pour adhérer à la  
CFDT :



 @interco\_cfdt

 /intercocfdt

[INTERCO.CFDT.FR](http://INTERCO.CFDT.FR)

23 octobre 2023

Ce constat est renforcé par deux éléments :

- Les éducateurs et CADECS ayant bénéficié des revalorisations de la filière sociale et médico-sociale avec le versement du CTI de 49 points alors que les DSPJJ ne l'ont pas, ce qui creuse encore l'écart indiciaire
- Un déroulement de carrière plus court pour les cadres éducatifs de 3 ans à celui des directeurs en classe normale, qui n'évolue pas avec la proposition de l'administration

Le second objectif donné par l'administration de s'inscrire en cohérence avec celui de la revalorisation indiciaire du corps des directeurs pénitentiaires d'insertion et de probation (DPIP) n'est pas plus atteint bien au contraire :

si les grilles actuelles des DSPJJ et des DPIP sont très proches, avec les nouvelles grilles proposées c'est le grand écart : sur la classe normale l'écart en point d'indice cumulés atteint 240 points, et 160 points sur le hors classe, ce qui est non seulement incohérent mais inadmissible.

Sur les seules perspectives laissées pour les directeurs de service lors de l'unique temps d'échange sur ce sujet avec la DPJJ: L'idée qu'ils devraient se satisfaire d'une revalorisation de grille au rabais parce qu'une revalorisation IFSE a été opérée en début d'année (et que la perspective d'une seconde réévaluation sera envisagée).

Pour la CFDT cela ne saurait compenser le manque sur les grilles indiciaires, alors même que notre revendication est de tendre vers une part indiciaire réévaluée vis à vis de la part de primes.

Par ailleurs, si la perspective de dé-fonctionnaliser certains postes de direction pour les ouvrir aux DS est positive elle reste à l'état de projet et n'apporte donc pas de solution immédiate.

*La CFDT était déjà déçue par une mauvaise gestion du corps de DS ces dernières années.*

*L'actuelle proposition de revalorisation est largement insuffisante.*

*L'administration nous renvoie encore à des projets, laissant le sentiment d'une génération de DS sacrifiés, bien loin de l'ambition affichée par l'administration de provoquer un choc d'attractivité pour ce corps.*

<b>Directeur de service de la PJJ</b>				
<b>GRILLES ACTUELLES</b>			<b>GRILLES PROPOSEES PAR L'ADMINISTRATION</b>	
<b>Echelon</b>	<b>Indice Brut</b>	<b>Durée</b>	<b>Indice Brut</b>	<b>Evolution indice brut</b>
1	444	1 an 6 mois	444	0
2	469	2 ans	486	17
3	499	2 ans	525	26
4	525	2 ans	567	42
5	567	2 ans 6 mois	606	39
6	611	3 ans	645	34
7	653	3 ans	686	33
8	693	3 ans	727	34
9	732	3 ans	766	34
10	778	4 ans	796	18
11	821	-	841	20

23 octobre 2023

<b>Directeur hors classe</b>				
<b>GRILLES ACTUELLES</b>			<b>GRILLES PROPOSEES PAR L'ADMINISTRATION</b>	
<b>Echelon</b>	<b>Indice Brut</b>	<b>Durée</b>	<b>Indice Brut</b>	<b>Evolution indice brut</b>
1	593	2 ans	614	21
2	639	2 ans	653	14
3	693	2 ans	693	0
4	732	2 ans	732	0
5	791	2 ans	791	0
6	843	2 ans 6 mois	844	1
7	896	2 ans 6 mois	904	8
8	946	3 ans	949	3
9	995	3 ans	995	0
10	1015		1027	12

**23 octobre 2023**

<b>Directeur de classe exceptionnelle</b>				
<b>GRILLES ACTUELLES</b>			<b>GRILLES PROPOSEES PAR L'ADMINISTRATION</b>	
<b>Echelon</b>	<b>Indice Brut</b>	<b>Durée</b>	<b>Indice Brut</b>	<b>Evolution indice brut</b>
1	797	2 ans	823	26
2	850	2 ans	864	14
3	896	2 ans	906	10
4	946	2 ans 6 mois	949	3
5	995	3 ans	995	0
6	1027	3 ans	1027	0
Echelon spécial	HEA	1 an	HEA	0
	HEA2	1 an		
	HEA3	-		

**23 octobre 2023**